

CNR Rennes

**Charte de
l'Accompagnement**

Prologue

La Charte d'Accompagnement ci-contre, établie en concertation avec la direction du CNR de Rennes, est proposée pour la rentrée scolaire 2002-2003 à tous les départements concernés du CNR.

Elaborée tout au long de l'année scolaire 2001-2002, elle est la somme de plusieurs sources complémentaires. Elle a eu comme point de départ, outre les réflexions impulsées autour du projet d'établissement, les projets pédagogiques de l'accompagnement qui en ont découlé en janvier 2000.

La création du département accompagnement a donné une nouvelle impulsion en permettant la participation de l'accompagnement au conseil pédagogique et en créant les conditions d'une réflexion générale, ouverte et dynamique, sur le rôle de l'enseignant accompagnateur, ses bases de travail au sein de l'équipe pédagogique, et son insertion dans les missions de création et de diffusion.

La rédaction d'une charte d'accompagnement concrétise non seulement cet élan local, mais également la dynamique nationale de la réflexion. En effet, même si certains points de la charte paraissent plus particulièrement liés à la spécificité du CNR de Rennes, elle s'enrichit et se nourrit de la réflexion menée au sein de *l'Association Nationale des Métiers de l'Accompagnement Musical (ANMAM)*, et notamment à Villeurbanne (charte écrite en juin 2001).

Ses ambitions sont plurielles.

La richesse et la variété des métiers d'accompagnement, qui les rendent si passionnants, sont malheureusement trop souvent gâchées par des surcharges de travail exagérées, des mauvaises conditions matérielles, une non-reconnaissance pédagogique et artistique.

Cette charte vise donc à créer de nouvelles conditions harmonieuses, épanouissantes et attractives pour les nouvelles générations, permettant de combler le besoin croissant dans ces professions.

Elle pourra servir de base à l'élaboration d'une charte nationale.

Enfin, elle s'insère dans l'évolution globale de l'enseignement spécialisé mettant en avant les pratiques collectives et transversales.

Avant tout, elle se veut un outil de travail vivant et susceptible d'évolution.
Tous les avis seront les bienvenus

Cordialement

L'ensemble du département accompagnement

CHARTE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Document pédagogique

Département Accompagnement

CNR Rennes

Rédigé le 07.04.2002

Parallèlement à la création d'un département, l'accompagnement a été choisi comme un des grands thèmes pédagogiques de l'année. Une réflexion de fond s'est instaurée dans le but d'arriver à une meilleure connaissance du métier d'enseignant accompagnateur (e.a.) et de définir son rôle.

Enseignant accompagnateur et transversalité

Notre discipline se trouve au carrefour de différents aspects de l'enseignement artistique (musique, danse, théâtre). La majorité des e.a. sont pianistes, mais pas tous. Ce rôle d'accompagner peut être assuré par d'autres instrumentistes. Citons quelques exemples non exhaustifs :

- les percussions pour la danse (bientôt pour la musique traditionnelle)
- l'orgue, le clavecin et la viole de gambe pour le département musique ancienne
- la harpe, la guitare, l'accordéon, etc....

Ainsi, malgré les différences liées à l'instrument ou au genre de musique pratiquée, tous ont le rôle d'accompagner musicalement les élèves, de participer à la recherche de leur autonomie, leur aisance, leur épanouissement. Nous avons donc le désir d'associer dans la réflexion tous les enseignants de l'établissement tenant ce rôle ainsi que tous ceux avec lesquels nous collaborons.

L'importance d'un département accompagnement faisant partie d'un inter-département pratiques collectives (musique de chambre, accompagnement et autres) est ainsi affirmée. Cela nous permet d'aller au cœur de la réflexion : déterminer de quelle manière l'e.a. peut être le plus formateur pour les élèves et mettre en œuvre tous les moyens qui permettent l'établissement de ce rôle.

La présente Charte se propose :

- **d'affirmer la place et la reconnaissance de l'e.a. et de l'intégrer pleinement à l'équipe pédagogique**
- **de rendre cohérent et harmonieux l'organisation des pratiques accompagnées**

Ceci afin de participer au plein épanouissement de l'élève.

L'enseignant accompagnateur et les missions d'un établissement d'enseignement artistique

Missions de diffusion et de création

Par sa pratique d'interprète et de musicien associé aux différents départements du CNR, l'e.a. se situe au cœur des missions de création et de diffusion.

Il participe ou est l'initiateur de nombreuses actions et développe ainsi un lien particulier avec le secteur action culturelle¹.

Mission de formation

L'e.a. a une fonction pédagogique à part entière qui peut prendre plusieurs formes :

- ***Auprès de l'élève chanteur ou instrumentiste***

L'e.a. a deux rôles étroitement liés : l'interprétation instrumentale et sa relation pédagogique avec l'élève en collaboration avec les enseignants concernés.

C'est pourquoi, il est important d'associer l'e.a. assez tôt à la conduite du travail. L'e.a. propose des solutions pour aider l'élève à percevoir l'œuvre dans son unité. Grâce à son aptitude à l'écoute de l'autre, il est un acteur fondamental de cette recherche et contribue de façon essentielle à la formation musicale de l'élève. Si accompagnement il y a, c'est bien au sens musical et artistique du terme.

Il y a donc nécessité d'intégrer cette dimension pédagogique en développant un travail d'équipe s'inscrivant dans un véritable partenariat basé sur l'échange et la complémentarité. Cette nouvelle dimension s'inscrit dans un **travail de fond** tout au long de l'année. **Elle entraîne aussi la participation de l'e.a. à l'évaluation de l'élève chanteur ou instrumentiste.**

- ***Auprès des pratiques collectives***

Art lyrique, Chœurs, Maîtrise de Bretagne, orchestre, projets spécifiques, ensembles à géométrie variable font appel au service de l'e.a. afin d'enrichir leur pratique et de s'appuyer sur un référent musical.

- ***Auprès de l'élève danseur/comédien***

Dans le cadre du cours de danse, l'e.a. est référent musical. En collaboration avec l'enseignant danseur, il participe à la formation de l'écoute musicale de l'élève ainsi qu'à sa connaissance du répertoire et des différents styles de musique. Il participe à l'évaluation de l'élève danseur. Selon les directives du chef d'établissement, l'e.a. peut également être amené à dispenser des cours de formation musicale danseurs

L'e.a. peut être également référent musical pour l'élève comédien dans le cadre de projets spécifiques (par exemple autour de la chanson).

- ***Auprès de l'élève pianiste, percussionniste ou accompagnateur²***

L'e.a. intervient dans la formation à l'accompagnement sous plusieurs formes : initiation fin cycle I et DEM, initiation à l'accompagnement danse. Cette initiation est établie en concertation avec les classes piano et percussion. Une classe d'accompagnement s'ajoute à ce dispositif. Le but de cette formation est de répondre aussi bien aux besoins de l'amateur ou du futur professionnel (accompagnement ou autre discipline).

¹ cf. fiche partenariat direction, action culturelle, administration page 7

² cf. fiche partenariat classes de piano et percussions – enseignant accompagnateur page 9

Différence entre élève accompagnateur et enseignant accompagnateur professionnel

Une classe d'accompagnement existe au CNR de Rennes. Ses élèves en cours de formation n'ont pas encore les capacités pour remplir les fonctions d'un e.a. professionnel.

Les « mises en situation » d'accompagnement auxquelles ils participent s'inscrivent dans un but de formation adapté à leur niveau et à leur disponibilité, sous des formes différentes selon les domaines concernés : chant, danse, instrument, théâtre. L'accompagnement de ces classes prend forme de *contrat d'apprentissage*³ passé entre le professeur d'accompagnement, l'enseignant concerné et l'élève accompagnateur. Ce contrat est l'occasion d'une collaboration pédagogique entre les enseignants ainsi que d'une dynamique de groupe entre les élèves concernés.

Epilogue

Afin de créer de nouvelles synergies et pour que chacun prenne en compte aussi bien les contraintes spécifiques de cette fonction que l'évolution de ce métier dans ses dimensions artistiques et pédagogiques, nous proposons ces fiches de partenariat, reflétant l'esprit d'une véritable charte de l'accompagnement. Acte du département Accompagnement nouvellement créé, cette charte se veut un outil inscrit dans le projet pédagogique de l'établissement. Elle évoluera en suivant les transformations du projet d'établissement et il appartient à chacun des partenaires de la faire vivre.

Sommaire

Partenariat élève / enseignant accompagnateur	page 5
Partenariat enseignant (chant, instrument) / enseignant accompagnateur	page 6
Partenariat direction, action culturelle, administration / enseignant accompagnateur	page 7
Partenariat classes de piano et percussions / enseignant accompagnateur	page 9
Contrat d'apprentissage élève accompagnateur / enseignant instrumentiste / professeur d'accompagnement	page 11
ANNEXE : Fiche d'évaluation pour l'élève accompagnateur	page 13

³ cf. fiche contrat d'apprentissage page 11

Partenariat élève / enseignant accompagnateur

Objectifs

- Arriver à une relation d'échange et de véritable partenariat musical avec l'élève afin d'amplifier son aisance et son autonomie. Développer un esprit de musique de chambre en pratiquant la musique d'ensemble
- Développer les capacités d'écoute et d'analyse de l'élève en insistant sur la connaissance de la partie orchestrale ou celle de piano/clavecin afin de mieux percevoir la globalité de l'œuvre. Affiner sa perception harmonique
- Le sensibiliser à l'alliance entre la musique et l'expression dramatique ou poétique d'un texte

Moyens

- Il est indispensable de travailler régulièrement avec un e.a., tout au long de l'année et non pas uniquement en période d'examen, ceux-ci étant pour la plupart préparés en temps limité
- Par l'écoute plus approfondie de la partie orchestrale ou de piano, l'e.a. apporte à l'élève des éléments complémentaires à ceux du professeur, en sa présence ou non. Ceci suppose une collaboration étroite entre eux
- Dans le cadre d'une étroite collaboration pédagogique avec l'enseignant, le travail direct entre l'e.a. et l'élève devra être favorisé
- L'élève instrumentiste peut prendre rendez-vous à une permanence d'accompagnement sous la responsabilité de son enseignant. Le travail sera d'autant plus fructueux qu'il interviendra tôt dans l'appréhension de l'œuvre

Partenariat enseignant (chant, instrument) / enseignant accompagnateur

Objectifs

- Parvenir à une organisation la plus simple et la plus efficace possible
- Travailler dans une relation d'échange et de réel partenariat musical afin d'apporter le maximum aux élèves
- Travailler dans la complémentarité, chacun apportant sa spécificité
- Travailler dans la durée, pour un véritable apport pédagogique à l'élève

Moyens

- **A chaque rentrée**, les e.a. se répartissent les classes dont ils auront la responsabilité durant l'année scolaire. Ainsi les enseignants (chant, instrument) ont un partenaire privilégié et un interlocuteur précis. Cependant, une nouvelle répartition pourra avoir lieu pour les examens de fin d'année
- L'e.a. est associé au **choix des projets** auxquels il participe ainsi qu'à l'élaboration des plannings. Les dates d'examens intra-cycles sont discutées ensemble afin d'éviter les périodes de surcharges de travail
- **L'organisation d'une audition** (date, programme) se fera avec l'e.a. au moins trois semaines à l'avance (jours ouvrables). Les auditions accompagnées ne pourront être assurées en période d'examen
- **Niveau des œuvres** : il semble nécessaire, aussi bien pour l'e.a. que l'enseignant (chant, instrument) de bien évaluer le niveau de difficulté d'accompagnement des principales œuvres du répertoire. Un fichier des œuvres classées par niveaux de difficulté sera progressivement constitué
- **Rendez-vous** : Ils seront pris sous la responsabilité de l'enseignant (chant, instrument) en s'inscrivant obligatoirement sur le planning prévu à cet effet. Sur l'inscription doivent figurer le nom, le niveau de l'élève et l'instrument. Pour des renseignements complémentaires, il sera toutefois possible de contacter l'e.a. durant ses permanences. En cas de déplacement d'horaire, l'e.a. sera prévenu suffisamment à l'avance (au moins une semaine) et répondra dans la mesure de ses disponibilités
- **Le nombre de séances** de travail nécessaire sera défini ensemble. Elles seront limitées concernant les examens conformément aux décisions du règlement intérieur. Lors d'une séance de travail, les partenaires présents participent de façon équilibrée à la conduite du travail

Partenariat direction, action culturelle, administration /enseignant accompagnateur

Objectifs

Veiller :

- à la cohérence et l'harmonie de l'organisation des pratiques accompagnées
- à la qualité et l'équilibre du cadre de travail de l'e.a.

Inscrire l'e.a. dans ses rôles artistiques et pédagogiques

Moyens

Cadre de travail

- Le département accompagnement doit bénéficier de salles spécifiques pour assumer sa fonction pédagogique et être autonome dans la conduite de son travail
- Pour les accompagnateurs pianistes, il est indispensable et nécessaire que leurs pianos, outils de travail, soient de bonne qualité et régulièrement entretenus
- La fonction de l'e.a. nécessite un temps de travail personnel préparatoire conséquent. Ce métier nécessite une concentration importante et représente une réelle endurance physique. Il est donc souhaitable de respecter des règles spécifiques, comparables à celles d'un musicien d'orchestre. Celles-ci devront figurer dans le règlement intérieur de l'établissement

Organisation

- **Examens d'entrée pour les élèves extérieurs** : l'e.a. sera informé en fin d'année scolaire des dates d'examens où il est sollicité. Dans la convocation envoyée au candidat est indiquée une date (horaire) de répétition. Il lui est proposé la possibilité de venir avec son propre accompagnateur. Les partitions seront remises à l'e.a. au plus tard une semaine avant les dates prévues
- **Répartition des classes entre e.a.** : A chaque début d'année, il sera établi une liste des élèves concernés par l'accompagnement par discipline et par niveaux, afin que le département accompagnement établisse une répartition. Le coordonnateur informe la direction et l'administration de cette répartition
- **Examens de fin d'année**: Le calendrier des examens de fin d'année est arrêté après l'approbation du département accompagnement. L'organisation des examens et des répétitions qui les précèdent sera effectuée par l'administration en référence au règlement intérieur (nombre de répétitions, temps imparti par élève) et selon les disponibilités d'emploi du temps fournies au préalable par les e.a.

Action culturelle

Par sa pratique d'interprète et de musicien souvent associé aux manifestations de diffusion des différents départements du CNR, l'e.a. développe un lien particulier avec le secteur action culturelle (direction, régie).

La direction de l'action culturelle contribue à une bonne circulation des informations entre les divers participants de ces manifestations afin de veiller à une organisation harmonieuse et optimale vis à vis des e.a. Les délais à respecter sont :

- 3 semaines (ouvrables) à l'avance pour une audition
- 6 semaines pour les projets plus importants (heures musicales, master-class, projets spécifiques)

Toute manifestation ajoutée doit faire l'objet d'une concertation. L'e.a. participe à la commission d'action culturelle, à l'élaboration du calendrier de la saison et de son contenu.

Pédagogie

La direction veille à la reconnaissance du rôle pédagogique de l'e.a. et à son intégration dans le corps professoral. L'e.a. peut intervenir à titre consultatif aux différentes formes d'évaluation de l'élève au même titre que le reste du corps enseignant.

Bibliothèque

Le responsable de la bibliothèque se procure les partitions des œuvres d'examen selon les indications du coordonnateur du département et les communique au moins un mois avant aux e.a.

L'e.a. participe à la politique d'acquisition concernant les disciplines qu'il accompagne. Il apporte sa contribution au choix des éditions (partitions) ou interprétations (CD).

Partenariat classes de piano et percussions / enseignant accompagnateur

Objectifs

- Offrir une formation à l'accompagnement variée, tant par les domaines abordés, la diversité des intervenants que par les étapes d'intervention dans le cursus de l'élève
- Répondre aussi bien aux besoins de l'amateur, du futur professionnel (piano, percussions, orgue, clavecin, formation musicale) ou du futur accompagnateur professionnel.

Moyens

Plusieurs formes d'initiation, en collaboration avec les classes de piano, percussions et formation musicale sont proposées, auxquelles s'ajoute une classe d'accompagnement à part entière.

Initiation cycle I piano

Dans l'esprit du schéma directeur du ministère de la culture, l'équipe des enseignants piano a souhaité élargir la formation du musicien dès le cycle I.

Elle a mis en place, à côté du cours individuel, des cours complémentaires autour de cinq thèmes : déchiffrage, musique d'ensemble, musique contemporaine, approche historique et analytique d'une œuvre, harmonie et improvisation. En collaboration avec le département accompagnement, l'une de ces cinq disciplines est assurée par un e.a.

Initiation DEM piano

S'ils ne font pas partie de la classe d'accompagnement, les étudiants en DEM Piano doivent obligatoirement effectuer une année d'initiation à l'accompagnement au cours de leur cursus.

Contenu : déchiffrage piano seul, quatre mains, répertoire vocal

Initiation accompagnement danse

- ***pour percussionnistes***

Stages ponctuels organisés en collaboration avec la classe de percussion et les classes de danse contemporaine

- ***pour pianistes***

Ce cours, destiné prioritairement aux étudiants en cycle III d'accompagnement fait partie intégrante de la classe d'accompagnement.

Contenu : apprentissage des principaux pas d'un cours de danse classique et contemporaine, improvisation

Classe d'accompagnement

Ouverte aux pianistes (organistes, clavecinistes) de niveau CFEM sur tests d'entrée.

Elle s'adresse :

- ***au bon amateur*** : obtention fin cycle I accompagnement = UV complémentaire pour CFEM piano
 - ***au futur professionnel (pianiste, organiste ou claveciniste)*** : obtention fin cycle II accompagnement = UV complémentaire pour DEM piano
 - ***au futur professionnel accompagnateur*** : initiation aux divers métiers de l'accompagnement. CFEM et DEM d'accompagnement
- En collaboration du cours d'accompagnement, les collaborations avec d'autres classes sont fréquentes :

- contrat d'apprentissage avec classes d'instrument
- stages en cours de chant
- accompagnement danse
- échanges avec le département musique ancienne

Contrat d'apprentissage élève accompagnateur/enseignant instrument/ enseignant accompagnateur

Objectifs

- En plus et en complément de son cours hebdomadaire, l'élève d'accompagnement s'engage à participer à des « mises en situation » diverses et variées, prenant la forme de « contrat d'apprentissage ». Ce contrat est adaptable en fonction du parcours de l'élève
- Ce contrat est l'occasion d'une collaboration pédagogique entre enseignants accompagnateurs et enseignants instruments : investissement de chacun dans la formation de futurs accompagnateurs, profit pédagogique réciproque.
- Il amène également à une dynamique de groupe entre élèves accompagnateurs et instrumentistes
- N.B. La mise en place de ce contrat sera expérimentée et évaluée

Description

1. Durée : autour de six semaines
2. Contenu : Décidé d'après les indications du professeur d'accompagnement sur le niveau de l'élève et les domaines particuliers qu'il a besoin d'approfondir, il revêt quatre aspects : présentation des spécificités de l'instrument, déchiffrage, travail de fond, pédagogie
 - **Présentation des spécificités de l'instrument** : aspects organologiques, techniques, spécificités de l'instrument en rapport avec le rôle de l'accompagnateur (séance de 30 mn à 1h en début de contrat)
 - **Déchiffrage** : plusieurs œuvres faciles par rapport au niveau de l'élève vues une seule fois en déchiffrage, suivies d'un rapide bilan. Avec le professeur d'instrument seul ou avec un élève instrumentiste sous la conduite de son professeur (30mn à 1h par semaine)
 - **Travail de fond** : 2 à 3 œuvres plus conséquentes, déchiffrées puis travaillées en détail pendant trois semaines, de styles différents (30 mn à 1h par semaine). Ce travail peut aboutir à une audition de la classe d'accompagnement ou d'instrument
 - **Pédagogie** : œuvre facile (élève instrumentiste cycle I ou II). L'élève déchiffre cette œuvre puis fait travailler l'élève instrumentiste (ou plusieurs élèves du même niveau), conformément à l'épreuve pédagogique du DE. Le professeur d'instrument dresse ensuite un bilan et amène les élèves

accompagnement/instrument à une discussion sur les échanges, apports musicaux de cette séance (une séance de 30mn à 1 h)

- **BILAN :**
En début : une séance présentation
Pendant : plusieurs séances déchiffrage + travail de fond
En fin : une séance pédagogie et éventuellement audition
TOTAL : 6 heures environ

Le professeur d'instrument apporte ses commentaires et des pistes de travail pour l'avenir en remplissant une *fiche d'évaluation*⁴ de l'élève accompagnateur.

Insertion dans le cursus

- Le contrat d'apprentissage fait partie de la formation de l'élève accompagnateur et de son évaluation, en complément de celle de fin d'année. Les contrats successifs permettront de rencontrer des familles d'instruments diversifiées (bois, cordes, cuivres), etc....
- Exigence quantitative
 - Pour l'obtention de fin cycle II d'accompagnement ou UV DEM piano option accompagnement : 2 contrats
 - Pour l'obtention du CFEM d'accompagnement : 4 contrats
 - Pour l'obtention du DEM d'accompagnement : demi-concert concrétisant le travail effectué lors des contrats.

⁴ cf. Annexe page 13

ANNEXE

Fiche d'évaluation pour l'élève accompagnateur

Nom de l'élève accompagnateur :

Nom du professeur d'instrument :

Evaluation

	Commentaires
Déchiffrage	
Sens de l'écoute	
Qualités pianistiques, sonores	
Assiduité, engagement	
Evolution, progression (au cours du stage)	

Pistes de travail suggérées	
--------------------------------	--

Contenu

	nombre	Titre	Nom et niveau de l'élève instrumentiste
Œuvres déchiffrées			
Œuvres travaillées			
Œuvres produites en public			
Œuvres vues en pédagogie			
Divers			

